

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 19 JUIN 2026 à 10h00

DELIBERATION N° 2026/16

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SRADDET

Le comité syndical a été convoqué le 12 juin 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 74

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs Michel BOREL, Madame Catherine DOUBLET, Messieurs Franck CHASSAGNEUX, Pascal GONON, Jean-François POISSON, Madame Julie TOKHI, Monsieur Cyril VILLARD

Membres titulaires absents représentés :

Daniel ARNAUD représenté par Michel BOREL

Jérôme BANINO représenté par Cyril VILLARD

Didier BERNE représenté par Dominique DECHANDON

Georges ROCHETTE représenté par Pascal GONON

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Joël BREUL, François DRIOL, Olivier JOLY, Jean-François RASCLE

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Madame Nathalie LE GALL, Messieurs Henri BOUTHEON et Dominique DECHANDON

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel BOREL

DELIBERATION N°6 DU 19 JUIN 2026

COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET SUIVI DU SRADDET VOLET DECHETS

– DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYDEMER

En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Région exerce la compétence relative à l'élaboration et au suivi du SRADDET incluant un volet Déchets et Economie Circulaire, anciennement dénommé Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Dans ce cadre, et conformément à l'article R541-21 du code de l'environnement, elle a créé la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) du volet Déchets et Economie Circulaire.

Cette Commission compte 180 membres répartis au sein de 8 collèges (Collectivités planificatrices, Etat et organismes publics, Collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets, Chambres consulaires et Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), Producteurs de déchets et organisations professionnelles, Opérateurs des déchets et organisations professionnelles, Eco-organismes agréés, Associations agréées environnement et autres associations).

Le document actuel a été approuvé en février 2024, et intégré au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

La CCES assure le suivi du volet Déchets et Economie Circulaire ; elle examine les travaux qui sont menés par la Région et ses partenaires. En particulier, la Région lui présente annuellement un rapport relatif à la mise en œuvre du volet contenant d'une part, le recensement des installations de gestion des déchets autorisées, enregistrées ou ayant un récépissé de déclaration depuis l'approbation du plan et d'autre part, le suivi des indicateurs définis par le plan.

Le SYDEMER est représenté au sein de la CCES par deux élus, un titulaire et un suppléant, au titre du collège n°3 Collectivités en charge de la collecte et du traitement.

Aussi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant chargés de participer à cette instance.

Il est proposé de désigner M. Pascal GONON comme représentant titulaire et M. Georges ROCHETTE comme représentant suppléant.

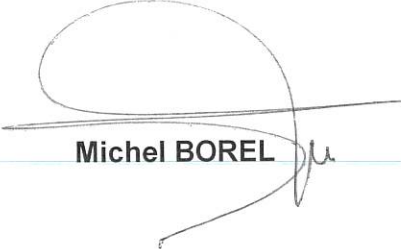


Après délibération, le comité syndical :

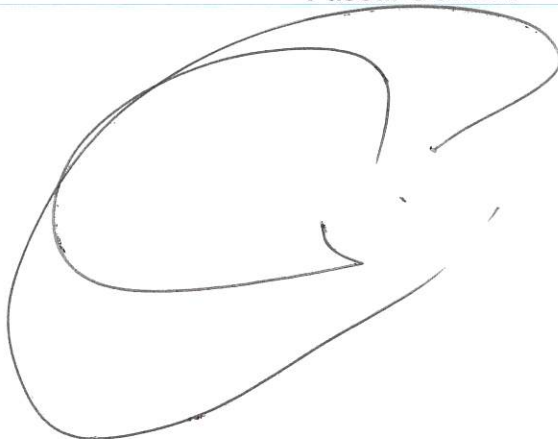
- *Désigne M. Pascal GONON comme représentant titulaire et M. Georges ROCHETTE comme représentant suppléant de la CCES du SRADDET*

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président



Michel BOREL



Pascal GONON